



Chers collègues,

A chaque début d'année son lot de traditions, nous n'y dérogeons pas en vous adressant la présente invitation à rejoindre le SICP, ou à renouveler votre adhésion au titre de 2025. Au moment où nous sollicitons votre appui, nous vous proposons de répondre aux trois questions légitimes que nous nous posons tous quand nous rejoignons une structure associative, mutualiste ou syndicale : pourquoi adhérer ? Combien ça coûte ? Et à quoi servira ma cotisation ?

Pourquoi adhérer ?

A cette question, beaucoup de collègues adhérents répondront naturellement : "parce que le SICP m'accompagne à toutes les étapes de ma carrière, du début de ma scolarité jusqu'à mes questions techniques sur la retraite, après avoir contribué à mes mutations, mes avancements et m'avoir aidé lors d'éventuelles difficultés avec l'administration". Et ils ont raison. Les syndicats de police en général tirent leur force de leur accompagnement des carrières, le SICP étant lui particulièrement reconnu pour son suivi individuel et personnalisé de ses adhérents.

Toutefois, cette particularité policière ne doit pas nous faire oublier que le syndicalisme, c'est d'abord et avant tout une méthode collective pour faire avancer des sujets liés au corps. Seul le poids de nos adhérents et de nos votants nous permet de faire entendre notre voix auprès de l'administration.

Beaucoup des avantages individuels dont nous bénéficions (primes de postes difficiles, ICL, prime JO, extension de la part performance de l'IRP en 2024) n'ont vu le jour que sur proposition (voire pression) syndicale. Alors certes, le système est conçu pour bénéficier à tous, adhérent ou pas, des avancées obtenues par la parité syndicale. Mais dans un corps de conception et de direction numériquement restreint, les limites sont vite atteintes, et dans ces conditions chaque adhésion compte !

Parmi les nombreux sujets que le SICP portera en votre nom en 2025, on retiendra notamment l'indispensable réflexion sur la finalisation de la réforme de la police nationale, l'important travail sur la transposition des grilles de la haute fonction publique (avec ses incidences en cascade sur nos règles de gestion et déroulés de carrière) et, fidèles à l'ADN du

SICP, la nécessaire remise à plat de l'accompagnement à la mobilité, aujourd'hui défaillant. Sur ce sujet que nous portons depuis des années en première ligne, nous vous invitons, si vous n'avez pas pu le faire, à prendre connaissance de notre écrit de décembre dernier en cliquant sur le lien suivant : [La mobilité des commissaires de police : quelles solutions ?](#)

Combien ça coûte ?

Un peu moins cher pour un commissaire que pour un major de police, beaucoup moins cher que dans le privé, et encore moins cher après une substantielle réduction d'impôts de 66% ! En réalité ? Vraiment pas grand chose...

	<u>Après réduction fiscale</u>	
Élève commissaire :	Gratuit	Gratuit
Commissaire stagiaire :	50€	17€
Commissaire de police :	120€	40.80€
Commissaire divisionnaire :	140 €	47.60€
Commissaire général :	160€	54.40€
CG - IG - DISA :	180€	61.20€
Retraité :	50€	17€

A quoi servira ma cotisation ?

A payer l'ensemble des frais de fonctionnement du SICP. Si l'administration fournit les salaires des détachés permanents, tout le reste est à la charge de la structure (déplacements, moyens informatiques et téléphoniques, locaux, etc.).

Et s'il y a tant besoin de force collective, pourquoi continuer à deux syndicats ? Ne serions-nous pas plus forts réunis ?

Tout simplement parce qu'on a déjà essayé ce modèle. Pendant des décennies, jusqu'à la création du SICP en 2006. Lorsqu'elle est hégémonique, une structure syndicale n'a plus besoin de se réinventer, de faire mieux, de se donner à fond pour défendre le corps et ses adhérents. Sans concurrence, elle devient gestionnaire et a naturellement tendance, de par la proximité de ses dirigeants avec l'administration, à cesser de se battre pour le bien commun. Nous payons encore, bien des années plus tard, cette inertie sur des sujets structurants comme la mobilité, dont l'accompagnement a été mal négocié à l'époque par le syndicat unique.

La concurrence est saine et permet de faire avancer les sujets. Elle existe d'ailleurs dans les autres corps de la Police nationale. Mais qui dit concurrents ne dit absolument pas adversaires, et nous savons nous retrouver, dès que cela est possible, avec nos collègues du SCPN pour porter des combats communs dès que l'intérêt du corps l'exige quand nos divergences de vision trouvent à s'effacer.

Depuis plusieurs années, vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre et à voter pour le SICP, ce qui nous a permis d'obtenir un résultat record à l'issue des élections professionnelles de 2022. Avec plus de 40% des voix, le SICP est à parité en nombre de sièges

à la CAP du CCD et au conseil d'administration de l'ENSP, ce qui lui donne la force de défendre les intérêts du corps, vos situations individuelles et au delà, l'image de la police dans les médias ou auprès de nos élus et décideurs.

Nous comptons sur vous ! Et soyez sûrs que de notre côté, nous serons au rendez-vous.

Bien à vous toutes et tous,

L'équipe du SICP



Vous pouvez aussi nous suivre sur les réseaux :



[Syndicat indépendant des commissaires de police](#)



Commissaires de Police SICP
@SICPCommissaire



Eva TARDY porte parole du Syndicat Indépendant des commissaires de police SICP